

Affiché le 14/04/2026



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT

Arrêté n° 2026-17

ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION A L'ASSOCIATION SUN FLY D'ORGANISER UNE FOIRE SUCRÉE/SALÉE, LE DIMANCHE 17 MAI 2026, SUR LE PARKING SITUÉ EN FACE DE LA MAIRIE

Le Maire de la Commune de VIEUX-FORT,

- VU le Code Général des Collectivités Territoires ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU la demande formulée par l'association SUN FLY, en date du 07 avril 2026 pour l'organisation d'une foire sucrée/salée le dimanche 17 mai 2026 dans le parking face à la mairie ;

ARRETE :

ARTICLE 1 - L'association SUN FLY est autorisée à organiser une foire sucrée/salée dans le parking face à la mairie, le dimanche 17 mai 2026, de 09h00 à 13h00.

ARTICLE 2 – Les organisateurs sont responsables de la sécurité et de la surveillance de la manifestation.

ARTICLE 3 - Toute infraction à la réglementation sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté est établi en deux exemplaires destinés à la Mairie et au bénéficiaire. Une ampliation sera transmise au préfet, à la Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de Trois-Rivières.

Fait à *VIEUX-FORT*, le 09 avril 2026

Le Maire



Rolland PLANTIER

